



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CES/GE.30/2008/1  
7 juillet 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**  
**CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS**

Groupe d'experts des statistiques  
différenciées selon le sexe

Cinquième session  
Genève, 6-8 octobre 2008

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA CINQUIÈME SESSION\***

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira  
le lundi 6 octobre 2008, à 10 heures, dans la salle VII

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau.
2. Formation des statisticiens dans le domaine des statistiques différenciées par sexe.
3. Utilisation de données statistiques aux fins de l'analyse par sexe aux niveaux national et international.
4. Mesure des disparités entre les sexes au sein d'autres groupes de sous-population.

---

\* Conformément aux nouvelles procédures d'accréditation concernant tous les participants à des réunions qui se tiennent au Palais des Nations, les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la CEE et de le renvoyer au secrétariat de la CEE pour le 8 septembre 2008, soit par télécopie (+41 22 917 0040), soit par courriel ([mijidgombo.oyunjargal@unece.org](mailto:mijidgombo.oyunjargal@unece.org)). Avant la réunion, il leur est demandé de se présenter en personne au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, portail de Pregny, avenue de la Paix, pour se faire délivrer une plaquette d'identité. En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat de la CEE (+41 22 917 4147).

5. Indicateurs économiques pour l'analyse des distinctions fondées sur le sexe.
6. Séance d'information sur les indicateurs relatifs à la violence sexiste.
7. Adoption du rapport.

## **II. ANNOTATIONS CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Peuvent participer à la réunion des représentants de tous les États membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE). Les représentants des autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées, d'autres organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social peuvent aussi y participer à titre consultatif, conformément au mandat de la CEE (E/ECE/778/Rev.3, par. 11 à 13). Tous les représentants doivent être accrédités par l'autorité compétente de leur pays ou par une organisation internationale. Les documents de la réunion seront distribués comme à l'ordinaire et pourront en outre être téléchargés à partir du site Web de la réunion (<http://www.unece.org/stats/documents/2008.10.gender.htm>).

2. La cinquième session du Groupe d'experts sera suivie, les 9 et 10 octobre 2008, d'un atelier facultatif de deux jours sur les statistiques différenciées par sexe. On trouvera de plus amples renseignements sur cet atelier sur le site Web suivant: <http://www.unece.org/stats/documents/2008.10.gender2.htm>.

### **Point 1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau**

3. Les participants à la réunion devraient adopter l'ordre du jour et élire le Président.

### **Point 2. Formation des statisticiens dans le domaine des statistiques différenciées par sexe**

4. L'Équipe spéciale de la Conférence des statisticiens européens chargée de la formation des statisticiens dans le domaine des statistiques différenciées par sexe présentera la version préliminaire du manuel consacré à ce type de formation. Les intervenants représentant divers points de vue passeront en revue les travaux et communiqueront des renseignements pratiques sur les modalités d'utilisation du manuel dans le contexte des cours nationaux et régionaux de formation. Il est prévu que les pays partagent le fruit de leur expérience concernant la préparation et l'organisation concrète de cours nationaux de formation sur l'intégration d'une analyse par sexe dans leurs systèmes statistiques nationaux.

### **Point 3. Utilisation de données statistiques aux fins de l'analyse par sexe aux niveaux national et international**

5. Si la collecte et la communication de statistiques différenciées par sexe sont essentielles, le mode de présentation des données aux utilisateurs et au public revêt une grande importance. Les débats au titre de ce point se concentreront sur la manière d'exploiter la base de données statistiques différenciées par sexe de la CEE pour comparer les pays et s'attaquer aux problèmes que pose la comparaison des données. L'OCDE présentera son nouveau projet **Wikigender**, une ressource accessible en ligne sur l'égalité entre les sexes. Les participants devraient se

pencher sur des approches novatrices de la diffusion et la commercialisation des statistiques qui peuvent servir l'analyse des différences fondées sur le sexe.

**Point 4. Mesure des disparités entre les sexes au sein d'autres groupes de sous-population**

6. Un nouveau défi à relever pour progresser dans l'établissement des statistiques différenciées par sexe est la mesure des disparités entre les sexes au sein d'autres groupes de sous-population. Bon nombre de personnes sont doublement désavantagées, d'une part parce qu'elles sont femmes et d'autre part parce qu'elles appartiennent à un groupe de sous-population particulier. La désagrégation des données par sexe pour tenir compte aussi de l'appartenance à d'autres groupes de sous-population soulève des problèmes méthodologiques. Certaines de ces questions seront examinées en même temps que celles relatives à la discrimination. Il sera également fait état de l'expérience des pays en ce qui concerne les modalités de mesure par sexe et par groupe ethnique.

**Point 5. Indicateurs économiques pour l'analyse des distinctions fondées sur le sexe**

7. Les communications présentées et le débat au titre de ce point porteront essentiellement sur les modalités de mesure des différences entre les sexes dans le secteur de l'économie. Les thèmes à traiter sont notamment l'utilité d'inclure une ventilation par sexe dans les comptes nationaux et le processus à suivre à cet effet. Le débat constituera également la première étape de la mise au point d'un ensemble régional d'indicateurs économiques aux fins d'une analyse par sexe.

**Point 6. Séance d'information sur les indicateurs relatifs à la violence sexiste**

8. Au titre de ce point, l'Équipe spéciale de la Conférence des statisticiens européens chargée de la violence sexiste rendra compte aux participants des progrès réalisés ces deux dernières années dans l'établissement d'un ensemble convenu d'indicateurs destiné à mesurer la violence sexiste.

**Point 7. Adoption du rapport**

9. Les participants à la réunion devraient adopter le rapport.

-----